

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 23 MARS 2023 – Délibération n°040

L'an deux mil vingt trois et le VINGT TROIS MARS à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	29	22

Date de la convocation	23/03/2023
Date d'affichage de la convocation	17/03/2023

Secrétaire de séance : Damien LAURAIN

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - CAPUS Françoise - CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle-

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) - BURGUIERE Philippe - CARNAC André (pv à Françoise CAPUS) - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pv à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE) - MURET Yvain - LAYRAL Rémi (pv à Annick CARON)

Objet

ECLAIRAGE PUBLIC DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Vu la délibération n°12 du conseil municipal du 09 février 2023 portant sur le programme de travaux 2023 mené par le SIEDA pour le compte de la commune

Vu la délibération n°98 du conseil municipal du 23 mai 2022 portant sur le programme d'achat et de pose d'horloges astronomiques,

M. le Maire indique que la commune investit depuis plusieurs années sur un programme annuelle de modernisation de l'éclairage public. En parallèle, une mission d'accompagnement a été confiée au PNR des Grands Causses sur la question de l'extinction partielle de l'éclairage public, nécessitant la pose d'horloges astronomiques pour programmer les plages d'extinction. Suite à une enquête publique, un scénario a été validé afin de permettre la mise en place de l'extinction partielle.

Ce travail de modernisation de l'éclairage et d'extinction partielle s'inscrit dans la démarche « plan climat » validée par la commune de Sévérac d'Aveyron, et répond aux enjeux de transition énergétique et d'économies financières du territoire.

Pour accompagner ces investissements et en parallèle de l'aide du SIEDA, une aide peut-être déposée sur un des nouveaux dispositifs du « Fonds vert ».

Aussi, il est proposé le plan de financement suivant pour l'opération :

Postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs	Montant subventions
Rénovation de l'éclairage public - tranche III 2023	108 009.50 €	SIEDA (15%)	16 201.43 €
		Etat - fonds vert (65%)	70 206.18 €
		Autofinancement	21 601.89 €
	108 009.50 €		108 009.50 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De valider le plan de financement pour l'année 2023
- D'autoriser M. le Maire à solliciter les cofinanceurs

D'autoriser M. le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération

Cette délibération annule et remplace celle du 9 février 2023 numéro 2023-013

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

